

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 25 octobre 2023
Extrait du registre des délibérations

n° 2023-10-25-05

Date de la convocation

19/10/2023

Convoqués : 23

Présents : 14

Représentés : 3

Absents : 6

L'an deux mil vingt trois, le vingt-cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Anne-Marie LATEUR, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Frédéric PINOIT et Céline TAMPIGNY

Étaient représentés : Patrick BERMOND par Jean-Noël LECOINTE, Annie COCHET par Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY par Sonia DOUAY

Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Marylène FRANZ, Marie-Hélène MARCEL et Sébastien VILLAIN

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Pour chaque enfant d'employé, Monsieur le Maire propose d'attribuer un montant de 120 euros sous forme de bons d'achat :

Un chèque CADHOC (Montant maximum fixé à 180 euros par agent) + le complément en chèque CULTURE.

Cela aboutit au tableau de répartition est le suivant :

Nombre d'enfant par agent	Montant du chèque CADHOC	Montant du chèque CULTURE
1	120 €	/
2	180 €	60 €
3	180 €	180 €
4	180 €	300 €

OBJET :

Ressources Humaines

Noël des enfants des employés communaux

Il précise que l'âge limite des bénéficiaires est fixé à 16 ans révolus au 31 décembre de l'année de référence.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver la distribution d'un montant de 120 €, sous forme de bons d'achats, pour chaque enfant d'employé dans le cadre des fêtes de fin d'année,
- D'autoriser l'engagement des dépenses correspondantes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire
Pierre DURAND